

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la directrice générale, greffière et trésorière de la municipalité de Saint-Gédéon, que :

Lors d'une assemblée régulière du conseil de la municipalité de Saint-Gédéon, le règlement suivant a été adopté :

« Règlement # 2023-525 concernant le rapport annuel de la municipalité sur l'eau potable et d'égout ».

Ledit projet de règlement est disponible à la bibliothèque de la municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

DONNÉ À SAINT-GÉDÉON, ce 13^{ième} jour de mai 2023.



Claudie Lambert
Directrice générale, greffière et trésorière